



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 30 JANVIER 2014 A 20H30**

L'an deux mille quatorze,

Le trente janvier à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Manuelle WAJSBLAT, Maire,

Présents : Mmes WAJSBLAT Manuelle, ALLIBERT Christine, DRAIN Marie-Pierre, ROULOT Patricia, VIALATEL Marie-José, MAZARS-FERRARONE Muriel, FEHRENBACHER Sylvie, PEREDA Caroline, ZIMMERMANN Nathalie
MM CHIVOT Philippe, VERGUIN Bertrand, NAGUET Hervé, CHANZY Bertrand, SEBAOUN Serge, MERCIER Jacques, POTRAWIAK Philippe, VAURIE André, BACHMANN Michel, DIDIER Bruno

Procurations :

DEBARLE Christophe WAJSBLAT Manuelle
BOULAIS Debra à ROULOT Patricia
TESTAS Ingrid à VAURIE André
MARTINEAU Bernard à BACHMANN Michel
PERRIER Claude à CHANZY Bertrand
GHEZ Christian à DIDIER Bruno

Absents :

ROUSSET Gérard
BAZ Inge

Secrétaire de séance : ALLIBERT Christine

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

A) Approbation du Procès Verbal de la séance du 19 décembre 2013

Le Procès Verbal de la séance du 19 décembre 2013 est approuvé **à l'unanimité**.

B) Décisions de Madame le Maire, en vertu de la délibération du 26 juin 2008 :

N°51 : contrat de cession présenté par l'association « Les Parpaings Perdus » pour la prestation de la retraite aux lampions le samedi 30 novembre 2013 pour un montant de 650 € TTC.

N°57 : contrat de cession présenté par l'association « La Toute petite Compagnie » pour sa représentation du spectacle « Boite à gants » le 19 février 2014 pour un montant de 1244,90 € TTC.

N°58 : convention relative à la mise à disposition d'un avocat du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile de France consentie pour une durée de 5 ans.

N°59 : réalisation d'un emprunt de 600 000 € entre la commune et la Caisse des Dépôts afin de répondre à un besoin de financement des dépenses d'investissement.

Année 2014

N°01 : contrat de cession présenté par l'association « Musiques d'un siècle » pour la production d'un spectacle musical « quatuor morphing » le 18 janvier 2014 pour un montant de 1200 € TTC.

N°02 : contrat de cession présenté par l'association « Animation Parly2 – Le Chesnay » pour la production d'un spectacle intitulé « Un fil à la patte » le 2 février 2014 pour un montant de 300 € maximum sur présentation d'une facture.

C) Notes de Synthèses :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les délibérations suivantes :

N° 2014-01/01 : Débat d'Orientations Budgétaires du Service de l'Assainissement – Exercice 2014

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2014 du service de l'assainissement.

N° 2014-01/02 : Débat d'Orientations Budgétaires Ville – Exercice 2014

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2014 du budget ville

N° 2014-01/03 : Habilitation de Madame le Maire par le Conseil Municipal à signer et entreprendre toute démarche nécessaire à l'institution d'une servitude de passage public sur la parcelle AN 111

AUTORISE Madame le Maire à définir et accepter sans indemnité toute servitude de passage à pieds, cycles et deux roues non motorisés de 7 heures à 22 heures sur la parcelle AN 111 au profit de la parcelle AN 112 et à signer tout acte authentique à cet effet.

Vote à l'unanimité.

N° 2014-01/04 : Autorisation à Madame le Maire pour signer la convention à intervenir avec la commune de Noisy-le-Roi concernant la prise en charge de la maintenance, des réparations des armoires, des consommations électriques des 11 points lumineux du réseau d'éclairage public « Chemin des Hauts de Grisy »

APPROUVE la convention à intervenir avec la commune de Noisy le Roi concernant les modalités de la prise en charge de la maintenance, des réparations des armoires, des points lumineux, des consommations électriques des 11 points lumineux du réseau d'éclairage « Chemin des hauts de Grisy ».

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

DIT les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget de la commune.

Vote à l'unanimité.

N° 2014-01/05 : Adhésion au SEY de la Commune de Rennemoulin – Approbation

EMET un avis favorable à l'adhésion au Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) de la commune de Rennemoulin.

Vote à l'unanimité.

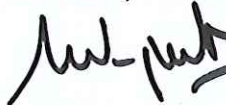
D) Questions diverses

La séance prend fin à 22h15.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 03 février 2014

Affiché le 05 février 2014

Le Maire,



Manuelle WAJSBLAT

